



Union Départementale des LANDES

Maison des syndicats—BP 217—40004 MT DE MARSAN Cedex

Tél : 05 58 46 23 23—Email : udfo40@force-ouvriere.fr

<http://40.force-ouvriere.org>



Formations 2026

Cher(e)s camarades,

Vous trouverez ci-après les différentes sessions de formation dans **notre UD à Mont de Marsan** pour l'année 2026

ATTENTION : les inscriptions aux formations s'effectuent maintenant directement depuis l'application E-FO.

<https://www.e-fo.fr/>

Pour vous inscrire à une formation syndicale il faut :

- Vous inscrire directement à partir du compte E-FO (de l'adhérent)
- Remplir une demande de congés formation et la transmettre à son employeur un mois au moins avant le début de la formation
- La demande de participation au stage sera alors soumise à validation au syndicat et à l'UD
- À tout moment vous pourrez vérifier l'avancée de votre demande de participation.
- Vous recevrez directement par mail la convocation envoyée par le centre de formation, vous pouvez également la retrouver sur votre espace E-FO.

Nous vous rappelons que s'inscrire à un stage, sans y participer n'est pas synonyme de solidarité militante tant vis-à-vis des autres stagiaires que vis-à-vis de ceux qui auraient voulu y participer et qui n'ont pas été retenus faute de place.

Bonne formation.

CONNAITRE SES DROITS 1 (3 jours)

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Avoir effectué les stages « Découverte FO »
- Réservé en priorité aux IRP du privé ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement.

Programme :

- Survol historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques
- Utilisation de la Convention Collective et du code du travail
- Mise en pratique à partir de cas concrets



Du 03 février au 05 février

SSCT (Santé Sécurité et Conditions de Travail) (5 jours) - Réservé aux salariés du Secteur PRIVE en 1^{er} mandat
Toutes les conditions d'accès et de facturation... sont expliquées sur la fiche d'inscription.

Concerne les entreprises à partir de 11 salariés. **FORMATION A LA CHARGE de l'EMPLOYEUR.**

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat »
- **Etre membre CSSCT / CSE. Impératif : être pris en charge par l'employeur.**

Programme :

- La santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (SSCT) source de revendications
- Rappel des positions FO en matière d'hygiène et de sécurité
- Historique de la prévention des risques professionnels
- La mise en place, le fonctionnement, les missions, les pouvoirs des instances...
- La SSCT et les organismes de prévention
- La SSCT accident du travail et maladies professionnelles
- La SSCT et l'insertion des personnes handicapées en milieu du travail



Tsvp.....



FO 1^{ER} NIVEAU et les Moyens de Syndicat (5 jours)

(ce stage est la porte d'entrée à la formation syndicale et ne saurait être contourné)

FORMATION DECOUVERTE FO



Conditions à remplir par le stagiaire :

- Etre adhérent Force Ouvrière
- Manifester un intérêt pour l'action syndicale

Programme :

- Rapport des forces dans l'entreprise
- Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action
- Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de cgt-FO et les organisations syndicales internationales
- L'histoire du mouvement syndical et la cgt-FO
- L'action syndicale revendicative
- Organisation et répartition du travail syndical
- L'actualité sociale, économique et syndicale

2 stages sur l'année

Du 30 mars au 3 avril

et

Du 16 novembre au 20 nov.

JE NEGOCIE (3 jours)

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat »
- S'adresse principalement aux DS, secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE

Programme :

- Les 3 phases de la Négociation : Avant, pendant et après
- Le cadre légal et réglementaire n'est pas abordé
- La représentativité



Du 5 mai au 7 mai

FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION DU SYNDICAT

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Etre adhérent Force Ouvrière et avoir effectué le stage « Découverte FO »
- Avoir une fonction dans le bureau syndical ou en passe de le devenir

Programme :

- A travers l'étude indispensable des statuts, le stagiaire découvrira les bases légales de la trésorerie et se perfectionnera en communication écrite et orale dans le cadre de son mandat syndical.



2 stages sur l'année

Du 22 juin au 26 juin

et

Du 7 décembre au 11 décembre

CSE (Comité Social et Economique) (5 jours) : FORMATION A LA CHARGE du CE / CSE

Toutes les conditions d'accès et de facturation... sont expliquées sur la fiche d'inscription.

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Avoir effectué le stage « Découverte FO »
 - Etre membre **TITULAIRE** du CSE. **Impératif : être pris en charge par le CSE.**
- Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS et sous condition d'avoir le financement de la formation par le CSE.



Du 5 octobre au 9 octobre

Programme :

- **Origine** : connaissance des instances et pourquoi le CSE ?
- **Fonctionnement du CSE** : S'approprier les droits et l'environnement du CSE / Enjeux des fonctions et rôles dans le CSE / Optimisation et articulation des commissions du CSE
- **Budgets du CSE** : Connaître et maîtriser l'environnement législatif et réglementaire de l'instance CSE. Les commissions du CSE. Quelle place pour les formations dans le CSE ?
- **Elections** : Analyser les besoins des salariés en matière d'ASC / Savoir organiser le vote et impliquer l'OS dans le scrutin.
- **Informations et consultations** : Maîtriser toutes les étapes des informations, des consultations / Comprendre la BDESE
- **Expertises** : Différencier et décrypter toutes les catégories d'expertises / Comprendre les mises en places d'expertises...
- **Divers** : Comprendre le contenu du règlement intérieur